**Accueil périscolaire**

Ce service est proposé aux familles, en lien avec l’école. Il est assuré le matin, le midi et le soir, avant et après la classe.

Il comprend :

* l’accueil périscolaire (garderie)
* la restauration scolaire

L’accueil périscolaire est une structure éducative habilitée qui est contrôlée (fonctionnement, pédagogie) par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Protection des Populations.

La structure d’accueil est soumise à certaines conditions :

* présence d’un projet éducatif (objectifs, modalités de fonctionnement du centre, présentation des activités proposées aux enfants)
* présence d’une équipe d’animation qualifiée (directeur et animateurs)
* respect d’un taux d’encadrement (animateurs/enfants)
* présence d’un projet pédagogique élaboré par l’équipe d’animateurs

**L’organisation du service périscolaire sur la commune de Cleurie :**

**LIEUX ET MODALITES D’ACCUEIL**

Accueil périscolaire : dans le bâtiment des services techniques municipaux (salle à l’étage).

Restauration scolaire : au rez de chaussée du bâtiment mairie/école.

L’accueil des enfants et l’animation sont assurés par une équipe d'animateurs, professionnels diplômés (BAFD, BAFA, CAP Petite Enfance et formation 1ers secours).

**HORAIRES D’OUVERTURE DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|   | **Matin** | **Midi (sans repas)** | **Soir** |
| LundiMardiJeudiVendredi | 7:00\* - 8:20 | 11:45 - 12:00 | 12:50 - 13:20 | 16:15 - 18:30 |
|  |  |  | \* l’accueil périscolaire n’ouvre à partir de 7h00 que **sur inscription.** Si vous souhaitez que votre enfant soit pris en charge entre 7h00 et 7h30, nous vous remercions de bien vouloir l’inscrire, soit au jour le jour - la veille avant 16h00, à la semaine ou encore au mois.  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

**TARIFS à compter du 1er janvier 2023 jusqu’au 31 décembre 2023**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|   | **Quotient familial****≤ à 499 €** | **Quotient familial****entre 500 € et 999 €** | **Quotient familial****≥ à 1000 €** |
| **Accueil périscolaire (garderie)****Tarif horaire**-décompté au quart d'heure [1] | 1,48 € | 1,60 € | 1,68 € |
| **Repas** [2] |  1,00 € [3] | 4,87 € | 5,10 € |
|  **Repas végétarien \* « prise en** **charge diététique / Prescr. Médicale »** 1,00 € [3] 5,16 € 5,37 € Tarif du repas pour le personnel encadrant : 3,37 € |
| Tarif pour enfants souffrant d'allergies alimentaires, qui apportent leur panier repas, et pour lesquelsun Projet d’Accueil Individualisé a été établi : **1 heure d'accueil périscolaire sera facturée** |
| Tarif du repas pour les personnes étrangères au service : 6,16 € |

[1] Tout quart d’heure commencé est dû

[2] L’accueil périscolaire est gratuit pendant le temps de midi pour les enfants qui fréquentent la cantine (sauf PAI)

[3] Tarification sociale « dispositif à 1 euro »

**PAIEMENT**

Facturation mensuelle :

* Règlement au Service de Gestion Comptable de Gérardmer :
* En espèces (dans la limite de 300 €) ou par carte bancaire, muni de la facture, auprès d’un buraliste ou partenaire agréé.
* par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement avec talon détachable sans colle ni agrafe.
* par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement
* par carte bancaire en vous connectant sur [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr) et en saisissant les données indiquées sur la facture
* CESU papier (uniquement pour le paiement des heures d’accueil périscolaire)

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE**

S’adresser au secrétariat de la **Mairie de Cleurie.**

Pour inscrire votre enfant, se munir :

* du carnet de santé
* de l’attestation de quotient familial CAF
* du numéro d’allocataire CAF
* d’une attestation d’assurance extrascolaire
* de la fiche de renseignements administratifs et sanitaires remplie
* de l'autorisation pour l'administration de médicaments remplie

Télécharger le bulletin d'inscription à l'accueil périscolaire

Télécharger le règlement  des services périscolaires et ses annexes

**RESTAURANT SCOLAIRE**

Les repas sont préparés par la Cuisine Centrale ESTREDIA. Ils sont réchauffés et servis par le personnel communal. Le pain provient de la boulangerie Syndicine (le Syndicat). Des Glaces à la Ferme (La Forge) sont servies ponctuellement.

Télécharger les menus

Télécharger la fiche d'inscription au restaurant scolaire

Télécharger coupons réservation repas occasionnels

Télécharger coupons annulation repas

POUR TOUTE INFORMATION

* Inscription au service, réservation des repas, facturation : Mme Emmanuelle THIRIAT au 03.29.61.12.42 ou mairie.cleurie@wanadoo.fr
* Contact accueil périscolaire : Mme Isabelle ROUILLON au 03.29.61.16.30 ou aps.cleurie@orange.fr

 L’accueil périscolaire est un service de la Commune de Cleurie, soutenu par la Caisse d’Allocations Familiales des Vosges.